

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2021

CONFiance DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 57

présenté par
M. Houbron

ARTICLE 14

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.